
Action on Smoking & Health (ASH Canada)
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
Médecins pour un Canada sans fumée

Le 27 mai 2024

L'honorable Ya'ara Saks, C.P., députée
Ministre de la Santé mentale et des Dépendances et
Ministre associée de la Santé
Santé Canada,
Ottawa, Ontario K1A 0A6
yaara.saks@parl.gc.ca

Objet : Urgence d'agir en matière de vapotage chez les jeunes

Madame,

Nous vous écrivons afin de vous exhorter d'exercer un rôle de leadership ce 31 mai, soit la Journée mondiale sans tabac, de manière à protéger les jeunes contre la dépendance à la nicotine.

Nous sommes préoccupés de constater que presque trois ans se sont écoulés depuis que votre prédécesseur a proposé d'importantes restrictions en matière de saveurs pour les produits de vapotage, une mesure qui demeure en suspens au sein d'un vide réglementaire.

Au début du mois, un [organe de presse](#) a fait état de votre déclaration selon laquelle le gouvernement fédéral étudie toujours des moyens pour limiter les saveurs de vapotage, le contenu en nicotine et l'offre en ligne, et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger les jeunes Canadiens.

Malheureusement, cela ressemble à ce que le gouvernement dit depuis trois ans, sans pour autant mettre ces mesures de protection en place. C'est pourquoi, à l'occasion de cette Journée mondiale sans tabac, nous espérons que vous annoncerez la publication finale de la réglementation limitant les saveurs.

Les jeunes Canadiens continuent de se faire recruter à un taux préoccupant vers l'usage de la nicotine. Avec la décision prise par Santé Canada d'annuler l'Enquête canadienne sur le tabac et la nicotine initialement prévue pour l'hiver de 2023-2024, les gouvernements et les organismes non gouvernementaux ne peuvent plus recevoir une mise à jour annuelle sur l'usage de la nicotine chez les jeunes au niveau du pays. Les données recueillies avant l'annulation de cette enquête (voir ci-dessous) démontrent clairement que les fabricants de tabac et de produits de vapotage nicotinique ont eu le loisir de recruter autant de jeunes clients actuellement qu'ils ne le faisaient il y a dix ans.

Entre-temps, certaines provinces et autres autorités de santé ont démontré un leadership concret sur la question.

Deux territoires et quatre provinces, y compris le Québec, ont instauré une interdiction complète des saveurs dans les liquides de vapotage. Malheureusement, en l'absence de réglementation fédérale, les provinces ont peu d'outils pour faire respecter leurs lois devant les ventes interprovinciales et en ligne.

La semaine dernière, le Dr Tedros Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, a produit un [rapport dénonçant la mise en marché visant les jeunes par les manufacturiers de cigarettes électroniques](#). Il a émis l'avertissement suivant : « *L'histoire se répète, avec l'industrie du tabac qui s'efforce de vendre la même nicotine à nos enfants dans un emballage différent... Comment peuvent-ils parler de réduction des méfaits alors qu'ils vendent ces produits fortement toxicomanogènes à des enfants?* » [Notre traduction] L'OMS a aussi [réclamé](#) une interdiction nationale et globale des produits de vapotage aromatisés afin de protéger les enfants et les jeunes de la dépendance nicotinique.

Nous espérons qu'à titre de ministre associée de la Santé, vous partagez ces préoccupations et que vous êtes consciente que les activités de l'industrie dénoncées dans le rapport de l'OMS causent un tort important aux jeunes Canadiens.

Bien que nous trouvions rassurante l'action rapide du ministre Holland à l'égard des pochettes de nicotine et de leur mise en marché, nous sommes préoccupés face à votre réitération des explications du gouvernement fédéral justifiant l'inaction dans le dossier des saveurs.

Alors que plusieurs règlements concernant les produits de vapotage ont été mis en place avant 2021, la réaction générale du gouvernement fédéral à l'égard des stratégies d'influence de l'industrie du vapotage demeure lente et timide ces dernières années. Aucun progrès n'a été réalisé pour contrer de manière efficace les saveurs, l'accès par les jeunes ainsi que les caractéristiques des emballages et des produits qui attirent les jeunes. L'absence de réglementation a résulté avec aucune réduction des taux de vapotage chez les jeunes, selon la dernière *Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves* (CSTADS) de Santé Canada en 2021-2022.

La Journée mondiale sans tabac constitue le moment où les organismes antitabac et autres Canadiens seront à l'affût d'un signal selon lequel l'inaction du gouvernement fédéral sur les saveurs des cigarettes électroniques prendra fin. Votre engagement public en ce qui touche les mesures visant à protéger les générations futures contre de dépendance à la nicotine, ou son absence, sera noté.

Il est nécessaire de protéger les jeunes Canadiens contre des activités commerciales qui font tort à leur santé et à leur bien-être. En continuant de permettre aux « pushers » de nicotine de vendre leurs produits de vapotage avec des noms exotiques, des saveurs attirantes et l'ajout d'ingrédients rafraîchissants qui accroissent l'attrait sensorielle en matière d'usage nicotinique, votre ministère devient complice de ce problème.

Il s'agit de votre première Journée mondiale sans tabac à titre de ministre de la Santé mentale et des Dépendances. Nous espérons pouvoir compter sur vous afin que ce moment important soit observé de manière appropriée.

Acceptez l'expression de nos sentiments les meilleurs,

[Signatures retirées pour fin de publication]

Cynthia Callard, Médecins
pour un Canada sans fumée

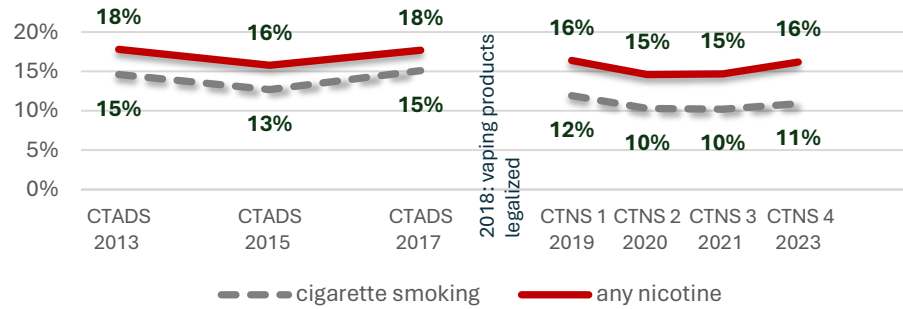
Flory Doucas, Coalition
québécoise pour le contrôle
du tabac

Les Hagen, Action on Smoking
and Health (ASH)

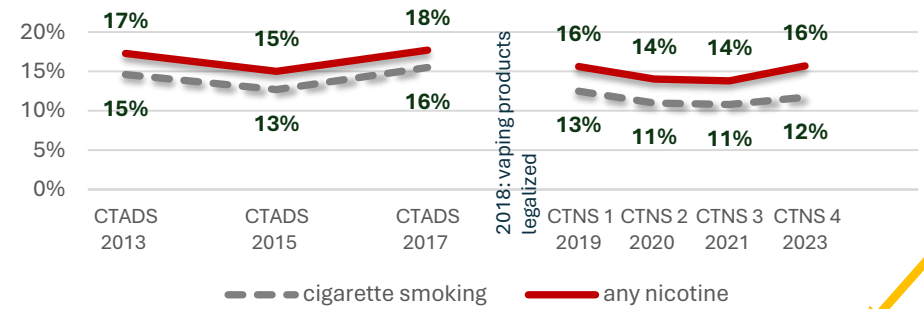
Prévalence du tabagisme par groupe d'âge

(ECTAD 2013, 2015, 2017, CTNS première à quatrième vague)

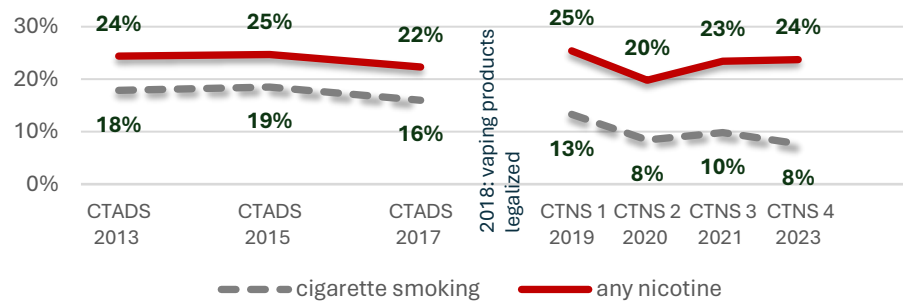
Tous âges confondus



25+



De 20 à 24 ans



De 15 à 19 ans

